Pays de Châteaugiron Communauté de Communes

Compte-rendu *(procès-verbal)*
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Du 16 mars 2017

Conseil communautaire du Pays de Châteaugiron

L'an deux mille dix-sept, **le 16 mars à 20h**, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de CHATEAUGIRON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Communauté de communes du Pays de Châteaugiron.

Date de convocation	9 mars 2017
Nombre de membres	En exercice : 32 Présents : 22 Votants : 27 (dont 5 pouvoirs)
Présents	**Chancé** : Jean LEBOUC. **Châteaugiron :** Jean-Claude BELINE, Véronique BOUCHET-CLÉMENT, Marielle DEPORT, Françoise GATEL, Marie-Françoise ROGER. **Ossé *(commune de Châteaugiron)* :** Joseph MENARD. **Saint-Aubin du Pavail *(commune de Châteaugiron)*** : Jean-Pierre PETERMANN. **Domloup :** Sébastien CHANCEREL, Catherine LAINÉ, Jacky LECHABLE. **Noyal-sur-Vilaine :** Anne CARRÉE, Louis HUBERT, Patrick LE GUYADER, Marielle MURET-BAUDOIN, Karine PIQUET, Xavier SALIOT. **Piré-sur-Seiche :** Dominique DENIEUL. **Servon-sur-Vilaine :** Olivier COLLIOT, Joseph JAN, Dominique MARCHAND, Sonia MULLER.
Absents excusés	Joël DEBROIZE, Yves RENAULT (pouvoir à Marielle DEPORT), Thierry SCHUFFENECKER (pouvoir à Véronique BOUCHET-CLÉMENT), Catherine TAUPIN (pouvoir à Joseph MÉNARD), Sylviane GUILLOT (pouvoir à Jacky LECHABLE), Sophie CHEVALIER (pouvoir à Dominique DENIEUL).
Absents	Christian NIEL, Stéphane LENFANT, Jean-Benoît DUFOUR, Anne-Laure LORAY.
Absents remplacés	-
Secrétaire de séance	Catherine LAINÉ.

Françoise GATEL procède à l'appel nominal des conseillers communautaires, puis soumet le dernier compte-rendu à l'approbation du Conseil communautaire. Celui-ci est approuvé à l'unanimité des présents du dernier Conseil communautaire.

En l'absence de questions orales, la Présidente propose de passer à l'ordre du jour.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Vœu de soutien au « Manifeste des maires de France et des présidents d'intercommunalité pour des communes fortes et vivantes au service des citoyens » de l'AMF

Françoise GATEL indique que vu le Code général des collectivités territoriales,
En application des dispositions des articles L. 5211-1 (alinéa I) et L. 2121-29 du Code général des collectivités territoriales (alinéa IV), le Conseil communautaire émet des vœux sur tous les objets d'intérêt local.

L'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité a adopté lors de son bureau du 26 janvier 2017 un « Manifeste des maires de France et des présidents d'intercommunalité pour des communes fortes et vivantes au service des citoyens » destiné aux candidats à l'élection présidentielle des 23 avril et 7 mai prochains.

Par ailleurs, un rassemblement exceptionnel des maires de France avec les candidats à l'élection présidentielle se tiendra le 22 mars 2017.

Une charte pour l'avenir des communes et des intercommunalités a ainsi été élaborée pour le renforcement des libertés locales qui doivent reposer sur des relations de confiance entre l'Etat et s'appuyer sur 4 principes essentiels :

- **Principe n°1 :** Garantir la place de communes fortes et vivantes dans une République décentralisée, en respectant le principe constitutionnel de libre administration des collectivités.
- **Principe n°2 :** L'État doit reconnaître les collectivités comme de véritables partenaires et mettre fin à la prolifération et à l'instabilité des normes.
- **Principe n°3 :** État et collectivités doivent définir et construire ensemble les politiques publiques pour un développement dynamique et solidaire des territoires.
- **Principe n°4 :** Un pacte financier doit garantir, pour la durée de la mandature de 2017 à 2022, la stabilité et la prévisibilité des ressources et des charges des communes et intercommunalités.

Ces principes fondent les 15 engagements demandés par l'AMF aux candidats à l'élection présidentielle pour un véritable contrat de mandature afin de permettre à tous les territoires du pays de porter ensemble une ambition pour la France.

Les 15 engagements attendus des candidats à l'élection présidentielle

1. Renforcer les communes, piliers de la République décentralisée.
Fortes et vivantes, les communes, disposant de la clause de compétence générale, obéissant aux principes de libre administration et de subsidiarité, et permettant l'accès à un service public local universel, sont les socles des services de proximité, les garantes de la citoyenneté et les premiers investisseurs publics.

2. Conclure un pacte financier actant l'arrêt de la baisse des dotations de l'État pour la mandature, dans le cadre d'une loi d'orientation pluriannuelle propre aux collectivités.
Ce pacte devra respecter le principe d'autonomie financière, fiscale et de gestion des collectivités et garantir le soutien de l'État à l'investissement public local, en particulier du bloc communal.

3. Mettre en œuvre ce pacte financier par une loi de finances annuelle spécifique aux collectivités retraçant l'ensemble des relations budgétaires et fiscales avec l'État.

4. Reconnaître les collectivités comme de véritables partenaires dans la définition et la mise en œuvre des politiques nationales et européennes les concernant (éducation, santé, mobilités, haut débit et téléphonie, emploi, environnement, culture, sport...), à commencer par l'élaboration de la trajectoire pluriannuelle des finances publiques transmise à l'Union européenne.

5. Stabiliser les réformes institutionnelles tout en donnant plus de liberté, de capacité d'initiative et de souplesse aux collectivités. Les organisations territoriales doivent pouvoir être adaptées à la diversité des territoires.

6. Ne plus imposer aux collectivités des dépenses nouvelles sans ressources nouvelles.
Quand l'État impose des dépenses, il doit les financer ou en réduire d'autres à due proportion. Le respect de l'article 40 de la Constitution doit être effectif pour les collectivités.

7. Concrétiser des réformes financières majeures, pour plus de justice entre les territoires : une loi spécifique pour réformer la DGF, la modernisation du système fiscal et la refonte des bases ; des principes et des modalités d'une juste péréquation témoignant de la solidarité nationale et entre collectivités, et prenant mieux en compte les ressources et les charges réelles.

8. Veiller à l'exercice par l'État de ses compétences régaliennes, en étroite coordination avec les maires.

9. Stopper la prolifération et l'instabilité normative en améliorant la qualité des textes qui doivent donner plus de liberté aux acteurs locaux, dans le cadre d'objectifs partagés. La simplification est un impératif national.

10. Garantir et moderniser le statut de la fonction publique territoriale. Mieux associer les employeurs publics territoriaux aux décisions concernant leurs agents.

11. Définir et porter une véritable politique d'aménagement du pays afin d'assurer un égal accès des populations aux services publics, de corriger les inégalités et de garantir des complémentarités entre territoires métropolitains, urbains et ruraux, de métropole comme d'Outre-mer, en veillant aux fragilités grandissantes de certains d'entre eux.

12. Soutenir et accompagner les collectivités dans la transition écologique et énergétique, et amplifier le développement indispensable des transports collectifs et des mobilités innovantes.

13. Garantir rapidement une couverture téléphonique et numérique performante dans tous les territoires.

14. Développer l'intercommunalité, issue des communes, dans le respect du principe de subsidiarité, sur la base d'un projet de territoire et sans transferts de compétence imposés. L'élection au suffrage universel des conseillers communautaires par fléchage communal doit être conservée afin d'assurer la juste représentation des populations et la légitime représentation de chaque commune.

15. Promouvoir la diversité des formes de coopération et de mutualisation adaptées aux différents territoires et faciliter la création volontaire de communes nouvelles.

Sur la base de ces 15 engagements, un contrat de mandature ambitieux doit être négocié avec les associations nationales représentatives d'élus locaux, dans le cadre d'un dialogue impulsé au plus haut niveau de l'État. Ce contrat définira des objectifs partagés entre l'État et les collectivités locales, avec le pacte financier correspondant.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- ✓ de soutenir le manifeste de l'AMF.

2. Bilan du schéma de mutualisation des services

Françoise GATEL présente le bilan du schéma de mutualisation des services annexé en séance.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- ✓ de prendre acte du bilan présenté.

HABITAT

3. Arrêt du nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH) pour la période 2017-2022

Jacky LECHABLE rappelle que le Programme Local de l'Habitat (PLH) est un outil d'élaboration et de mise en œuvre de la politique locale de l'habitat, mais également un instrument de pilotage des actions en faveur du logement. C'est le document essentiel d'observation, de définition et de programmation des investissements et des actions en matière de politique du logement à l'échelle d'un territoire.

Intégrant aussi bien des objectifs qualitatifs que quantitatifs, cet outil dynamique d'aménagement du territoire traduit les volontés municipales de parcours résidentiels des ménages sur le territoire.
Ce document programmatique vise à anticiper le développement futur de la Communauté de communes, sans toutefois prétendre à l'exhaustivité.
Fort de l'expérience du premier PLH, les élus de la Communauté de communes sont conscients des multiples facteurs supracommunaux qui peuvent influer sur le marché du logement au cours de ce nouveau PLH : dispositifs de défiscalisation, conjoncture économique, etc. Pour cette raison, l'approche retenue se veut à la fois ambitieuse, réaliste mais également pragmatique.

Le premier Programme Local de l'Habitat de la Communauté de communes a été adopté en 2007 et a permis de structurer la politique communautaire pour la période 2008 – 2013. Le premier PLH étant arrivé à échéance, les élus de la Communauté de communes ont souhaité s'engager dans l'élaboration d'un second PLH, en intégrant les documents supra-communautaires, notamment le SCoT du Pays de Rennes approuvé le 29 mai 2015.

PROCEDURE D'ELABORATION DU NOUVEAU PLH

Pour l'élaboration de ce nouveau PLH, la Communauté de communes a fait le choix de recourir à un prestataire extérieur pour la réalisation du diagnostic habitat et de réaliser en interne la définition des orientations et actions de la Communauté de communes pour les six prochaines années.

Ce document a été construit de manière participative en associant les communes, les habitants, les partenaires institutionnels et les professionnels du secteur.

Enfin, ce Programme Local de l'Habitat s'est pleinement inscrit dans la démarche d'élaboration du nouveau projet de territoire de la Communauté de communes 2017-2022. Ce projet de territoire, voté à l'unanimité par les élus communautaires en décembre 2016, constitue la feuille de route de l'intercommunalité pour les six prochaines années pour l'ensemble des compétences communautaires.

Cette procédure d'élaboration entre désormais dans sa dernière phase de validation administrative, avec les prochaines étapes suivantes :

- arrêt du projet de PLH (objet de la présente délibération)
- recueil de l'avis des communes dans un délai de deux mois (article L. 302-2 du Code de la construction et de l'habitation)
- nouvelle délibération communautaire d'adoption du projet de PLH après avis des communes
- recueil de l'avis de l'Etat,
- adoption définitive du nouveau PLH pour la période 2017-2022.

CONTENU DU PLH

Le diagnostic du territoire

Un diagnostic habitat a permis de dresser un bilan quantitatif et qualitatif de l'application du premier PLH. Le premier PLH a permis d'enclencher une dynamique communautaire en matière de production de logements, par des leviers à la fois financiers, incitatifs et contractuels. Cette dynamique doit être poursuivie et approfondie dans certains domaines et de nouveaux champs d'actions doivent être investis par la Communauté de communes.

Ce diagnostic a permis d'identifier les principaux enjeux en matière de logement sur le territoire communautaire :

- Poursuivre un rythme soutenu de production de logements
- Un enjeu primordial de développement d'une offre à destination des ménages aux revenus inférieurs à 25.000 €
- Consolider la production individuelle dense
- Asseoir le rôle du parc à vocation sociale dans l'offre d'habitat
- Soutenir et accompagner les opérations de renouvellement urbain
- Répondre aux besoins spécifiques
- Prolonger l'exigence de qualité urbaine et environnementale

Le document d'orientations

A travers ses dispositifs propres, la Communauté de communes souhaite impulser une dynamique communautaire et pérenniser les actions déjà engagées durant le premier PLH. L'intercommunalité se positionne également en tant que facilitateur des projets communaux, afin de développer leurs complémentarités et leurs qualités.

Ce nouveau PLH constitue ainsi une feuille de route pour la politique communautaire de l'habitat qui s'articule autour de plusieurs objectifs :

- Pérenniser l'action de la Communauté de communes dans des domaines tels que le financement du logement social, et ce, dans un contexte global de diminution des financements publics
- Investir de nouveaux champs d'actions tels que le soutien aux opérations de renouvellement urbain
- Compléter et renouveler les dispositifs existants concernant les besoins spécifiques et les économies d'énergie.

C'est au regard de ces enjeux et des objectifs généraux rappelés plus haut qu'il est proposé de retenir les 5 orientations suivantes au titre du PLH 2017-2022 :

- Encourager la construction de logements abordables
- Mettre en œuvre une politique foncière et encourager le renouvellement urbain
- Répondre aux besoins spécifiques
- Des logements performants et économes en énergie
- Renforcer le rôle de la Communauté de communes dans l'animation et le suivi du PLH.

Le document d'orientations prévoit également la répartition et la territorialisation de la production neuve de logements libres et aidés, dans le respect des orientations du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Rennes.

Le programme d'actions
Au même titre que le document d'orientations du PLH, le contenu du programme d'actions constitue une feuille de route vers laquelle devront tendre les actions de la Communauté de communes, tout en tenant compte des réalités locales du marché du logement et des évolutions des politiques supra-communautaires.
Le programme d'actions du PLH se décline de la façon suivante :

- ✓ ORIENTATION 1 : ENCOURAGER LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS ABORDABLES
  - *Action 1 : Pérenniser le soutien financier pour la construction de logements abordables*
  - *Action 2 : Encourager l'accession sociale à la propriété*
  - *Action 3 : Contractualiser avec les bailleurs sociaux*
  - *Action 4 : Repérer et résorber les situations d'habitat indigne*

- ✓ ORIENTATION 2 : METTRE EN ŒUVRE UNE POLITIQUE FONCIERE ET ENCOURAGER LE RENOUVELLEMENT URBAIN
  - *Action 5 : Encourager le renouvellement urbain sur les communes du Pays de Châteaugiron*
  - *Action 6 : Identifier les gisements fonciers pour favoriser le renouvellement urbain*
  - *Action 7 : Accompagner les communes dans l'application du SCoT en favorisant une production diversifiée de logements*

- ✓ ORIENTATION 3 : REPONDRE AUX BESOINS SPECIFIQUES
  - *Action 8 : Poursuivre le développement d'une offre de logements à destination des jeunes actifs*
  - *Action 9 : Optimiser la réponse aux besoins en logement d'urgence*
  - *Action 10 : Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées*
  - *Action 11 : Répondre aux besoins en hébergement des gens du voyage*
  - *Action 12 : Apporter des réponses innovantes en matière de logement pour les personnes handicapées*

- ✓ ORIENTATION 4 : DES LOGEMENTS PERFORMANTS ET ECONOMES EN ENERGIE
  - *Action 13 : Encourager et accompagner la réalisation de travaux d'économies d'énergie*
  - *Action 14 : Reconquérir les logements vacants*

- ✓ ORIENTATION 5 : RENFORCER LE ROLE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DANS L'ANIMATION ET LE SUIVI DU PLH
  - *Action 15 : Accompagner les communes dans la mise en œuvre de leurs projets d'aménagement du territoire*
  - *Action 16 : développer des outils d'évaluation des dispositifs mis en œuvre*
  - *Action 17 : développer les partenariats avec les interlocuteurs de la Communauté de communes*
  - *Action 18 : Communiquer et informer sur les dispositifs existants*

Chaque action fait l'objet d'une fiche détaillée qui regroupe les éléments nécessaires à sa réalisation : contexte, enjeu, contenu, coût, gouvernance et indicateurs d'évaluation. L'évaluation régulière de ces actions rendra compte des avancées du territoire en matière de logement et suivra la progression vers l'atteinte des objectifs.

Françoise GATEL remercie les élus de la commission et Guillaume DAVENEL pour le travail réalisé.
Les services de la Communauté de communes peuvent venir en conseil municipal pour présenter le PLH. Les communes ont 2 mois pour délibérer.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :
- ✓ d'arrêter le projet de PLH 2017-2022 en annexe ;
- ✓ de notifier cette délibération aux communes pour approbation ;
- ✓ d'autoriser la Présidente à exécuter cette décision et à signer tout document s'y rapportant.

TRANSPORT

4. Modification du règlement d'utilisation du service de transport 'Handipass'

Joseph JAN précise que, conformément au décret n° 2016-1849 du 23 décembre 2016, la carte d'invalidité est remplacée depuis le 1er janvier 2017 par la carte mobilité inclusion (CMI). La carte d'invalidité continuera toutefois à être délivrée jusqu'au 1er juillet 2017 et demeurera valable jusqu'à sa date d'expiration et, au plus tard, jusqu'au 31 décembre 2026.

Ces modifications nécessitent une évolution du règlement d'utilisation du service Handipass et notamment l'article 2 'Conditions d'accès au service' :
'*L'accès au service est réservé aux personnes mentionnées à l'article 1er* (personnes résidant ou justifiant d'un travail ou d'un séjour d'une durée de plus de trois mois consécutifs sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Châteaugiron) *et qui, soit :*

- *sont en fauteuil roulant et/ou détentrices*
  - ✓ *soit d'une carte d'invalidité au taux minimal de 80 % avec mention 'besoin d'accompagnement' valable au plus tard jusqu'au 31 décembre 2026.*
  - ✓ *soit d'une carte Mobilité Inclusion au taux minimal de 80 % avec mention 'incapacité'.*
- *souffrent de cécité ou d'une vision < 1/20'.*

Pour mémoire, le règlement actuel précise que *'l'accès au service est réservé aux personnes résidant ou justifiant d'un travail ou d'un séjour d'une durée de plus de trois mois consécutifs sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Châteaugiron et qui :*

- *sont en fauteuil roulant et/ou détentrices d'une carte d'invalidité au taux minimal de 80 % avec mention 'besoin d'accompagnement'*
- *ou présentent une vision < 1/20'.*

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- ✓ de valider la modification du règlement d'utilisation Handipass ;
- ✓ de transmettre le nouveau règlement du service au Conseil Départemental dans le cadre de la délégation de compétence ;
- ✓ d'autoriser la Présidente à exécuter cette décision et à signer tout document s'y rapportant.

FINANCES

5. Comptes administratifs 2016

Conformément aux prescriptions légales, la Présidente se retire pour l'approbation des comptes administratifs. Joseph MÉNARD, premier Vice-président, préside la séance.

Jean LEBOUC propose au Conseil communautaire de délibérer sur les comptes administratifs 2016 du budget principal et des budgets annexes de la Communauté de communes du Pays de Châteaugiron après en avoir :

- constaté aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les états des dépenses et des recettes
- reconnu la sincérité des restes à réaliser
- approuvé les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

➢ **Budget Principal « Communauté de communes du Pays de Châteaugiron »**

SECTION de FONCTIONNEMENT

Recettes 2016	14 348 504,48 €
Dépenses 2016	11 943 442,73 €
Résultat de l'exercice 2016 (excédent)	**2 405 061,75 €**
Résultat de fonctionnement cumulé (excédent)	**6 880 656,27 €**
Résultat de l'exercice cumulé 2016 (excédent)	**9 285 718,02 €**

SECTION d'INVESTISSEMENT

Suite à des derniers ajustements en lien avec la Trésorerie, les recettes 2016 sont modifiées de 0.40 €, ce qui engendre une modification de résultat cumulé pour 2016 (par rapport aux montants annoncés dans la note de synthèse)

Recettes 2016	2 612 733,41 €
Dépenses 2016	2 590 832,56 €
Résultat de l'exercice 2016 (excédent)	**21 900,85 €**
Résultat d'investissement cumulé (excédent)	**13 695,12 €**
Résultat de l'exercice cumulé 2016 (excédent)	**35 595,97 €**

RESTES À REALISER 2016 (Dépenses)

Subventions aux communes	1 293 673,50 €
- 100 - Equipements mutualisés	10 049,78 €
- 104 - Aire d'accueil des gens du voyage	36 300,00 €
- 107 - Services Administratifs	37 860,53 €
- 108 - Services techniques	5 540,00 €
- 124 - Espace aquatique	7 795,20 €
- 125 - Tourisme/camping	9 600,00 €
- 138 - Parc informatique	1 116,76 €
- 139 - Espace multi-accueil	25 748,40 €
- 141 - Plan Vélo/Aire de covoiturage	5 251,20 €
- 142 - Signalétique	2 553,60 €
- 145 - Travaux divers	197,10 €
- 146 - Equipement sportif	97 320,00 €
TOTAUX	**1 533 006,07 €**

RESTES À REALISER 2016 (Recettes)

- 144 - Epicerie sociale	4 824,20 €
TOTAUX	**4 824,20 €**

➢ **Budget Annexe « Bâtiments-relais de Beaujardin »**

SECTION de FONCTIONNEMENT

Recettes 2016	74 863,86 €
Dépenses 2016	81 422,03 €
Résultat de l'exercice 2016 (déficit)	**- 6 558,17 €**
Résultat de fonctionnement cumulé (déficit)	**- 28 234,57 €**
Résultat de l'exercice cumulé 2016 (déficit)	**- 34 792,74 €**

SECTION d'INVESTISSEMENT

Recettes 2016	55 768,62 €
Dépenses 2016	90 476,50 €
Résultat de l'exercice 2016 (déficit)	**- 34 707,88 €**
Résultat d'investissement cumulé (déficit)	**- 306 653,97 €**
Résultat de l'exercice cumulé 2016 (déficit)	**- 341 361,85 €**

➢ **Budget Annexe « Ateliers-relais Sainte-Croix »**

SECTION de FONCTIONNEMENT

Recettes 2016	0,00 €
Dépenses 2016	0,00 €
Résultat de l'exercice 2016 (excédent)	**0,00 €**
Résultat de fonctionnement cumulé	**0,00 €**
Résultat de l'exercice cumulé 2016	**0,00 €**

SECTION d'INVESTISSEMENT

Recettes 2016	135 736,47 €
Dépenses 2016	0,00 €
Résultat de l'exercice 2016 (excédent)	**135 736,47 €**
Résultat d'investissement cumulé (déficit)	**- 135 736,47 €**
Résultat de l'exercice cumulé 2016	**0,00 €**

- **Budget Annexe « Centre de secours »**

SECTION de FONCTIONNEMENT

Recettes 2016	64 246,36 €
Dépenses 2016	192,11 €
Résultat de l'exercice 2016 (excédent)	**64 054,25 €**
Résultat de fonctionnement cumulé	**0,00 €**
Résultat de l'exercice cumulé 2016 (excédent)	**64 054,25 €**

SECTION d'INVESTISSEMENT

Recettes 2016	64 110,63 €
Dépenses 2016	0,00 €
Résultat de l'exercice 2016 (excédent)	**64 110,63 €**
Résultat d'investissement cumulé (déficit)	**- 1 278 525,37 €**
Résultat de l'exercice cumulé 2016 (déficit)	**- 1 214 414,74 €**

- **Budget Annexe « Perception »**

SECTION de FONCTIONNEMENT

Recettes 2016	216 463,02 €
Dépenses 2016	204 359,22 €
Résultat de l'exercice 2016 (excédent)	**12 103,80 €**
Résultat de fonctionnement cumulé	**0,00 €**
Résultat de l'exercice cumulé 2016 (excédent)	**12 103,80 €**

SECTION d'INVESTISSEMENT

Recettes 2016	190 263,95 €
Dépenses 2016	81 123,55 €
Résultat de l'exercice 2016 (excédent)	**109 140,40 €**
Résultat d'investissement cumulé (déficit)	**-69 118,21 €**
Résultat de l'exercice cumulé 2016 (excédent)	**40 022,19 €**

- **Budget Annexe « Logements spécifiques »**

SECTION de FONCTIONNEMENT

Recettes 2016	0,00 €
Dépenses 2016	5 775,00 €
Résultat de l'exercice 2016 (déficit)	**- 5 775,00 €**
Résultat de fonctionnement cumulé (déficit)	**- 16 061,95 €**
Résultat de l'exercice cumulé 2016 (déficit)	**- 21 836,95 €**

SECTION d'INVESTISSEMENT

Recettes 2016	0,00 €
Dépenses 2016	24 516,02 €
Résultat de l'exercice 2016 (déficit)	**-24 516,02 €**
Résultat d'investissement cumulé (excédent)	**40 482,99 €**
Résultat de l'exercice cumulé 2016 (excédent)	**15 966,97 €**

RESTES À REALISER 2016 (Dépenses)

Travaux	46 898,48 €

➢ **Budget Annexe « ZA du Gifard »**

SECTION de FONCTIONNEMENT

Recettes 2016	170 286,64 €
Dépenses 2016	0,00 €
Résultat de l'exercice 2016 (excédent)	170 286,64 €
Résultat de fonctionnement cumulé (déficit)	**-170 286,64 €**
Résultat de l'exercice cumulé 2016	**0,00 €**

SECTION d'INVESTISSEMENT

Recettes 2016	0,00 €
Dépenses 2016	0,00 €
Résultat de l'exercice 2016	**0,00 €**
Résultat d'investissement cumulé	**0,00 €**
Résultat de l'exercice cumulé 2016	**0,00 €**

➢ **Budget Annexe « ZA de la Hutte aux Renards »** ***(ZA du Pavail)***

SECTION de FONCTIONNEMENT

Recettes 2016	436 708,53 €
Dépenses 2016	437 683,68 €
Résultat de l'exercice 2016 (déficit)	**-975,15 €**
Résultat de fonctionnement cumulé (excédent)	**29 148,78 €**
Résultat de l'exercice cumulé 2016 (excédent)	**28 173,63 €**

SECTION d'INVESTISSEMENT

Recettes 2016	433 638,53 €
Dépenses 2016	436 708,53 €
Résultat de l'exercice 2016 (déficit)	**-3 070,00 €**
Résultat d'investissement cumulé (déficit)	**- 433 638,53 €**
Résultat de l'exercice cumulé 2016 (déficit)	**- 436 708,53 €**

➢ **Budget Annexe « ZA Tertiaire de Noyal sur Vilaine »** ***(Parc des Vents d'Ouest)***

SECTION de FONCTIONNEMENT

Recettes 2016	850 001,00 €
Dépenses 2016	707 973,47 €
Résultat de l'exercice 2016 (excédent)	**142 027,53 €**
Résultat de fonctionnement cumulé (excédent)	**201 726,58 €**
Résultat de l'exercice cumulé 2016 (excédent)	**343 754,11 €**

SECTION d'INVESTISSEMENT

Recettes 2016	705 485,41 €
Dépenses 2016	0,00 €
Résultat de l'exercice 2016 (excédent)	**705 485,51 €**
Résultat d'investissement cumulé (déficit)	**- 705 485,51 €**
Résultat de l'exercice cumulé	**0,00 €**

➢ **Budget Annexe « ZA Ecoparc de Noyal sur Vilaine »**

SECTION de FONCTIONNEMENT

Recettes 2016	1 419 431,64 €
Dépenses 2016	1 420 217,16 €
Résultat de l'exercice 2016 (déficit)	**- 785,52 €**
Résultat de fonctionnement cumulé (déficit)	**- 532,19 €**
Résultat de l'exercice cumulé 2016 (déficit)	**- 1 317,71 €**

SECTION d'INVESTISSEMENT

Recettes 2016	1 390 563,84 €
Dépenses 2016	1 419 431,64 €
Résultat de l'exercice 2016 (déficit)	**-28 867,80 €**
Résultat d'investissement cumulé (déficit)	**- 1 390 563,84 €**
Résultat de l'exercice cumulé 2016 (déficit)	**- 1 419 431,64 €**

➢ **Budget Annexe « ZA La Rivière/Barbotière de Noyal sur Vilaine »**

SECTION de FONCTIONNEMENT

Recettes 2016	1 763 834,62 €
Dépenses 2016	1 765 510,18 €
Résultat de l'exercice 2016 (déficit)	**-1 675,56 €**
Résultat de fonctionnement cumulé (excédent)	**335 684,72 €**
Résultat de l'exercice cumulé 2016 (excédent)	**334 009,16 €**

SECTION d'INVESTISSEMENT

Recettes 2016	664 305,27 €
Dépenses 2016	1 654 216,40 €
Résultat de l'exercice 2016 (déficit)	**- 989 911,13 €**
Résultat d'investissement cumulé (déficit)	**- 664 305,27 €**
Résultat de l'exercice cumulé 2016 (déficit)	**- 1 654 216,40 €**

➢ **Budget Annexe « ZA La Richardière de Noyal sur Vilaine »**

SECTION de FONCTIONNEMENT

Recettes 2016	187 181,65 €
Dépenses 2016	187 181,65 €
Résultat de l'exercice 2016	**0,00 €**
Résultat de fonctionnement cumulé (excédent)	**0,97 €**
Résultat de l'exercice cumulé 2016 (excédent)	**0,97 €**

SECTION d'INVESTISSEMENT

Après vérification auprès de la Trésorerie, le montant annoncé au titre du résultat d'investissement est modifié (+ 0.40 €), ce qui entraîne une modification du résultat cumulé 2016 (0.40 €).

Recettes 2016	185 949,15 €
Dépenses 2016	187 181,65 €
Résultat de l'exercice 2016 (déficit)	**-1 232,50 €**
Résultat d'investissement cumulé (déficit)	**- 185 949,15 €**
Résultat de l'exercice cumulé 2016 (déficit)	**- 187 181,65 €**

➢ **Budget Annexe « ZA Le Ballon de Piré sur Seiche »**

SECTION de FONCTIONNEMENT

Recettes 2016	632 823,96 €
Dépenses 2016	618 656,30 €
Résultat de l'exercice 2016 (excédent)	**14 167,66 €**
Résultat de fonctionnement cumulé (excédent)	**572,87 €**
Résultat de l'exercice cumulé 2016 (excédent)	**14 740,53 €**

SECTION d'INVESTISSEMENT

Recettes 2016	374 620,40 €
Dépenses 2016	615 168,09 €
Résultat de l'exercice 2016 (déficit)	**- 240 547,69 €**
Résultat d'investissement cumulé (déficit)	**- 374 620,40 €**
Résultat de l'exercice cumulé 2016 (déficit)	**- 615 168,09 €**

➢ **Budget Annexe « ZA Le Prévôt de Châteaugiron »**

SECTION de FONCTIONNEMENT

Recettes 2016	3 678,91 €
Dépenses 2016	3 678,91 €
Résultat de l'exercice 2016	**0,00 €**
Résultat de fonctionnement cumulé	**0,00 €**
Résultat de l'exercice cumulé 2016	**0,00 €**

SECTION d'INVESTISSEMENT

Recettes 2016	3 678,91 €
Dépenses 2016	3 678,91 €
Résultat de l'exercice 2016	**0,00 €**
Résultat d'investissement cumulé (déficit)	**- 3 678,91 €**
Résultat de l'exercice cumulé 2016 (déficit)	**- 3 678,91 €**

➢ **Budget Annexé « Panneaux Photovoltaïques »**

SECTION de FONCTIONNEMENT

Recettes 2016	19 588,59 €
Dépenses 2016	17 676,52 €
Résultat de l'exercice 2016 (excédent)	**1 912,07 €**
Résultat de fonctionnement cumulé (excédent)	**25 749,79 €**
Résultat de l'exercice cumulé 2016 (excédent)	**27 661,86 €**

SECTION d'INVESTISSEMENT

Recettes 2016	13 341,79 €
Dépenses 2016	0,00 €
Résultat de l'exercice 2016 (excédent)	**13 341,79 €**
Résultat d'investissement cumulé (excédent)	**26 683,58 €**
Résultat de l'exercice cumulé 2016 (excédent)	**40 025,37 €**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- ✓ de valider le compte administratif du budget principal « Communauté de communes du Pays de Châteaugiron » ;
- ✓ de valider le compte administratif du budget annexe « Bâtiments-relais de Beaujardin » ;
- ✓ de valider le compte administratif du budget annexe « Bâtiment-relais Sainte Croix » ;
- ✓ de valider le compte administratif du budget annexe « Centre de secours » ;
- ✓ de valider le compte administratif du budget annexe « Perception » ;
- ✓ de valider le compte administratif du budget annexe « Logements spécifiques » ;

- ✓ de valider le compte administratif du budget annexe « ZA du Gifard » ;
- ✓ de valider le compte administratif du budget annexe « ZA de la Hutte aux Renards » ;
- ✓ de valider le compte administratif du budget annexe « ZA tertiaire de Noyal sur Vilaine » ;
- ✓ de valider le compte administratif du budget annexe « ZA Ecoparc de Noyal sur Vilaine » ;
- ✓ de valider le compte administratif du budget annexe « ZA la Rivière/Barbotière de Noyal sur Vilaine » ;
- ✓ de valider le compte administratif du budget annexe « ZA la Richardière de Noyal sur Vilaine » ;
- ✓ de valider le compte administratif du budget annexe « ZA Le Ballon de Piré sur Seiche » ;
- ✓ de valider le compte administratif du budget annexe « ZA Le Prévôt de Châteaugiron » ;
- ✓ de valider le compte administratif du budget annexé « Panneaux Photovoltaïques ».

6. Comptes de gestion 2016

Jean LEBOUC présente les comptes de gestion pour l'année 2016 en séance et en particulier :

- les budgets primitifs de l'exercice 2016, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- les comptes administratifs de l'exercice 2016 ;
- la reprise dans les écritures de la trésorerie du montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, la réalisation de toutes les opérations d'ordre ;
- l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ainsi que l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- ✓ d'approuver les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2016 par le receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur et de préciser que ceux-ci n'appellent ni observation, ni réserve de la part du Conseil communautaire.

7. Affectation de résultats

Au vu des comptes de gestion et des comptes administratifs 2016, Jean LEBOUC propose au Conseil communautaire de délibérer sur l'affectation des résultats des différents budgets, comme suit :

<u>Affectation des résultats constatés au Compte administratif 2016</u>

Budget Principal

Compte-tenu des modifications apportées au compte administratif du budget principal, les affectations de résultats de la section d'investissement sont modifiées de plus ou moins 0.40 €.

Section d'investissement	
001 - Excédent d'investissement reporté	35 595,97 €
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	1 492 585,90 €
Section de fonctionnement	
002 - Excédent de fonctionnement reporté	7 793 131,72 €

Budget Annexe « Bâtiments-relais de Beaujardin »

Section d'investissement	
001 - Déficit d'investissement reporté	- 341 361,85 €
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	- €
Section de fonctionnement	
002 - Déficit de fonctionnement reporté	- 34 792,74 €

Budget Annexe « Atelier-relais Sainte-Croix »

Budget soldé en 2016

Budget Annexe « Centre de secours »

Section d'investissement	
001 - Déficit d'investissement reporté	- 1 214 414,74 €
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	64 054,25 €
Section de fonctionnement	**Pas de report en 2017**

Budget Annexe « Perception »

Section d'investissement	
001 - Excédent d'investissement reporté	40 022,19 €
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	12 103,80 €
Section de fonctionnement	Pas de report en 2017

Budget Annexe « Logements spécifiques »

Section d'investissement	
001- Excédent d'investissement reporté	15 966,97 €
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	- €
Section de fonctionnement	
002- Déficit de fonctionnement reporté	- 21 836,95 €

Budget Annexe « Zone d'Activité du Gifard »

Budget soldé en 2016

Budget Annexe « ZA de la Hutte aux Renards » (ZA du Pavail)

Section d'investissement	
001 - Déficit d'investissement reporté	- 436 708,53 €
Section de fonctionnement	
002 - Excédent de fonctionnement reporté	28 173,63 €

Budget Annexe « ZA Tertiaire/Parc des Vents d'Ouest de Noyal sur Vilaine »

Section d'investissement	
001- Déficit d'investissement reporté	- €
Section de fonctionnement	
002 - Excédent de fonctionnement reporté	343 754,11 €

Budget Annexe « ZA Ecoparc de Noyal sur Vilaine »

Section d'investissement	
001- Déficit d'investissement reporté	- 1 419 431,64 €
Section de fonctionnement	
002 - Déficit de fonctionnement reporté	- 1 317,71 €

Budget Annexe « ZA La Barbotière/Rivière de Noyal sur Vilaine »

Section d'investissement	
001- Déficit d'investissement reporté	- 1 654 216,40 €
Section de fonctionnement	
002 - Excédent de fonctionnement reporté	334 009,16 €

Budget Annexe « ZA La Richardière de Noyal sur Vilaine »
Compte-tenu des modifications apportées au compte administratif du budget 'ZA la Richardière', l'affectation de résultats de la section d'investissement est modifiée de 0.40 €.

Section d'investissement	
001- Déficit d'investissement reporté	- 187 181,65 €
Section de fonctionnement	
002 - Excédent de fonctionnement reporté	0,97 €

Budget Annexe « ZA Le Ballon de Piré sur Seiche »

Section d'investissement	
001- Déficit d'investissement reporté	- 615 168,09 €
Section de fonctionnement	
002 - Excédent de fonctionnement reporté	14 740,53 €

Budget Annexe « ZA Le Prévôt de Châteaugiron »

Section d'investissement	
001- Déficit d'investissement reporté	- 3 678,91 €
Section de fonctionnement	
002 - Déficit de fonctionnement reporté	Pas de report en 2017

Budget Annexé « Panneaux photovoltaïques »

Section d'investissement	
001 - Excédent d'investissement reporté	40 025,37 €
Section de fonctionnement	
002 - Excédent de fonctionnement reporté	27 661,86 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :
- ✓ de valider l'affectation des résultats des différents budgets.

8. Taux de TEOM

Joseph MÉNARD rappelle que, par délibérations du 11 septembre 2002 et du 9 octobre 2002, la Communauté de communes a pris la compétence « élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés » en optant pour la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères), à la place du SMICTOM, pour le financement de cette compétence.
Le Conseil communautaire, réuni en séance le 24 mars 2011, a validé l'augmentation du taux de Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères de la façon suivante depuis 2010 :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Taux de la Communauté de communes	8,65 %	8,87 %	9,08 %	9,30 %	9,51 %	9,51 %	9.51 %

Pour 2017, il est proposé de maintenir le taux à 9,51 %. Le produit ainsi levé sur les contribuables serait de 2 002 250 €.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :
- ✓ d'adopter le taux ci-dessus proposé pour l'année 2017 ;
- ✓ d'autoriser la Présidente à exécuter cette décision et à signer tout document s'y rapportant.

9. Taux d'imposition de la fiscalité directe locale

Jean LEBOUC indique que, conformément à la réforme des finances locales, les EPCI à Taxe Professionnelle Unique disposent, depuis 2011, d'un panier des ressources qui se compose notamment des éléments suivants :

- produit de Cotisation Foncière des Entreprises
- produit de Taxe d'Habitation (transfert de la part départementale augmentée des frais de gestion)
- produit de Taxe sur le Foncier Non Bâti (transfert de la part départementale et régionale augmentée des frais de gestion).

En 2011, les taux votés étaient répartis comme suit (taux de référence) :

- taux de CFE : 24,90 %
- taux de Taxe d'Habitation : 10,68 %
- taux de Taxe du Foncier Non bâti : 1,86 %

	Base prévisionnelle	Taux proposé	Prévisionnel 2017	Base 2016	Produit 2016
CFE	11 839 226 €	24,90%	2 947 967 €	11 607 084 €	2 890 164 €
Taxe d'habitation	29 110 628 €	10,68%	3 109 015 €	28 680 421 €	3 063 069 €
Taxe foncier non bâti	820 003 €	1,86%	15 252 €	803 925 €	14 953 €
			6 072 234 €		**5 968 186 €**

Le produit attendu étant suffisant pour assurer l'équilibre du budget, il convient de reporter ces taux pour l'année 2017. Le produit ainsi obtenu, au titre de ces recettes, s'élèverait ainsi à 6 072 234 € soit une augmentation de 1.7 %.

Françoise GATEL rappelle que le taux d'imposition n'a pas augmenté. Le dynamisme de la population et de l'économie permettent ce maintien.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- ✓ de voter le taux de CFE à 24,90 % pour l'année 2017 ;
- ✓ de voter le taux de Taxe d'habitation à 10,68 % pour l'année 2017 ;
- ✓ de voter le taux de Taxe sur le foncier non bâti à 1,86 % pour l'année 2017 ;
- ✓ d'autoriser la Présidente à exécuter cette décision et à signer tout document s'y rapportant.

10. Tableau des subventions aux associations

Dominique DENIEUL présente le tableau des subventions aux associations :

	2016	2017	Observation
Associations 'Ecoles de musique'			
Ecole de musique intercommunale PLF	189 596	186 156	Conformément à la convention 2017-2021
Ecole de musique Haute Vilaine	24 837	20 997	Diminution de la valeur du point de calcul (132 en 2015, à 128 en 2016 puis 123 en 2017)
Total Ecole de musique	**214 433**	**207 153**	
Associations culturelles			
Vagabondages (MJC) - Servon sur Vilaine	8 366	8 491	Festival du 15 au 21 Mai 2017 + commune : 8 000 € Mise en place d'une convention pluriannuelle
Intervalle - Noyal sur Vilaine	8 366	8 491	Mise en place d'une convention pluriannuelle
Les 3 CHA - Châteaugiron	8 366	8 491	Exposition d'artistes avec accueil des écoles et des accueils de loisirs Mise en place d'une convention pluriannuelle
La Rimandelle - Châteaugiron	524	532	Organisation de Fest Noz et de manifestations dans les communes - St Patrick
Cinéma 35	343	348	Festival départemental du 8 au 14 mars 2017
Bagad du pays de Châteaugiron	1 715	1 741	Animation fêtes locales - Fest Noz - Commune (3 850 €)
Université du Temps libre	686	696	Organisation de conférences
Photo Club du Pays de Châteaugiron	227	230	Pratique de la photographie avec exposition itinérante dans les communes
La Mie du Pavail - Saint Aubin du Pavail	227	230	Mise en chauffe du four lors d'événements : course sport nature, repas…

Salon des créateurs d'art - Châteaugiron	3 869	3 927	Salon les 24,25 et 26 mars 2017
La maison des jeunes 'Les illuminés' - Piré sur Seiche	6 500	-	Spectacle en plein air au château des pères – pas d'événement en 2017
Festival Emômtion - Accueil de loisirs Châteaugiron	1 078	1 094	9ème édition du Festival (ouvert aux accueils de loisirs des communes. Participation communale : 3 020 €
Festival 'Cinéma de plein air' - Châteaugiron	3 040	3 086	Evolution des soirées d'été - 4 séances en juillet - commune : 6 945 €
Fête du jeu - Châteaugiron	-	1 850	Manifestation au Zéphyr le 3ème weekend de septembre ouverte au réseau des cyberespaces - commune : 5 540 €
Festi'bulles - ALSH Piré sur Seiche	750	-	
Les Rétro du Pavail - Saint Aubin du Pavail	150	-	
Atelier Prétexte - Domloup	1 500	-	
Zénith FM	4 000	-	Subvention exceptionnelle - radio locale pour partenariat sur les manifestations (communication des actions communautaires)
Total associations culturelles	***49 707***	***39 209***	
Associations sportives			
US section cycliste - Com. de communes	3 500	6 000	Trophées CCPC, cyclo-cross, VTT + Subvention exceptionnelle - aménagement pistes
Les Foulées de Domloup	1 000	1 100	Foulées de Domloup - mai 2017 + aide de 100 € pour achat trophées (challenge)
Echiquier Domloupéen - Domloup	1 000	1 000	Open d'échecs - 24 septembre 2017
Athlétic Haute Vilaine - Noyal sur Vilaine	1 000	12 760	Foulées de Noyal et Challenge + Club intercommunal (25€/- 18 ans CCPC - 15 €/+18 ans CCPC) + Subvention Exc. Lancé de disques
Les Défis de l'Yaigne/Les amis de Steph Sport nature	500	-	
Union Sportive - Ossé	500	1 900	Course Bike & Run (Ossé, Saint Aubin et Châteaugiron) - 7 mai 2017
La Boucle du Pavail	-	600	Course à pied de 10 km - 24 septembre 2017 + Challenge CCPC
OCC Natation	-	2 954	Meeting - 11 mars 2017 + Club intercommunal (25€/- 18 ans CCPC - 15 €/+18 ans CCPC)
Course pédestre - Servon sur Vilaine	-	600	Course pédestre St Denis
Tennis Bois Orcan	924	1 000	Interventions publics spécifiques 'Tennis adapté et Handitennis'
Club de Tennis bois Orcan	8 302	9 188	23,32 €/adhérents - 394 adhérents
Club de tennis de Servon sur Vilaine	2 589	2 589	23,32 €/adhérents - 111 adhérents
Club de tennis d'Ossé	816	630	23,32 €/adhérents - 27 adhérents
Club de Tennis de Noyal sur Vilaine	2 332	2 052	23,32 €/adhérents - 88 adhérents
Les Archers de Saint Loup - intercommunal	700	960	Club sportif intercommunal (25 €/-18 ans CCPC - 15 €/+18 ans CCPC)
Total associations sportives	***23 163***	***43 332***	
Associations Petite enfance			
Espaces jeux Les Pitchouns - Châteaugiron	17 497	19 136	Forfait (24 €) : Animatrice 780h+ fluides + adhésion à l'ACEPP 35 (416 €)
Espace jeux Les P'tits Loups - Domloup	19 706	19 552	Forfait exceptionnel 24 €/h (Animatrice - 780 h au lieu de 20 € + Accompagnement social pour deux agents (832 €)
Espaces jeux La Toupie - Noyal sur Vilaine	16 245	18 720	Forfait exceptionnel 24 €/h : Animatrice - 780h
Espace Jeux 'Tom Pouce' - Piré sur Seiche	3 700	8 000	Forfait (20 €) : Animatrice - 416h
Espace jeux Les Lutins - Servon sur vilaine	8 100	12 000	Forfait (20 €) : Animatrice - 650h
AAMPC - Châteaugiron	3 060	3 456	Forfait 24 € (animatrice + Fluides) - 144h - Eveil musical
ACERAM - Noyal sur Vilaine	414	420	Augmentation annuelle de 1,5 %
AAMP - Piré sur Seiche	255	250	
Enveloppe complémentaire - *accompagnement social*	-	1 248	Sur la base d'une aide de 416 €/salarié (estimation pour 3 EJE)
Total associations Petite Enfance	***68 977***	***82 782***	
Autres associations			
Bois collectif 35	489	501	0,02 € par habitant (N)
GEDA	1 100	1 100	
Co-voiturage + (EHOP)	2 500	-	Pas de financement à partir de 2017
Office de Tourisme intercommunal	13 715	13 765	
Espace écochanvre - Noyal sur Vilaine	2 091	2 100	
Enveloppe développement éco	2 000	-	
Club d'entreprises	2 000	4 000	Subvention exceptionnelle : 4 000 € - Semaine de l'économie (octobre 2017)
ADIL	-	700	
Association 'Epicerie Sociale'	12 048	12 235	0,50 € par habitant (N-1)
ADMR Châteaugiron	8 754	9 451	0,717 € par habitant - réactualisé en cours d'année selon pop DGF
ADMR Bords de Vilaine	6 601	6 966	0,717 € par habitant
ADMR Châteaubourg	218	220	0,717 € par habitant

ADMR Les Dolmens	1 720	1 822	0,717 € par habitant
Clic Alli'âges	9 054	10 014	0,40 € par habitant (N-1) ou 0.37 € par habitant (N)
APEL Sainte Croix (Equi-vélo)	1 000	-	Subvention exceptionnelle en 2016
Total autres associations	***63 290***	***62 873***	
TOTAL SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	**419 570**	**435 349**	

Dominique DENIEUL précise qu'un montant de 100 € supplémentaire a été ajouté pour les Foulées de Domloup.
Françoise GATEL indique que des conventions de partenariat seront proposées avec les principales associations culturelles. Elle note la participation très significative aux associations.

Jacky LECHABLE indique qu'il s'abstiendra sur la subvention pour Clic Alli'âges, au regard des bonnes relations qu'il entretient avec l'association. Anne CARRÉE s'abstiendra également sur la subvention pour Clic Alli'âges pour les mêmes raisons.
Françoise GATEL rappelle qu'il faut être dans un dialogue avec Clic Alli'âges, car nous faisons de plus en plus dans le domaine de l'action sociale (ADMR, Maison Saint-Alexis, Les Jardins du Castel, épicerie sociale). Notre population augmente, ce qui fait augmenter la subvention naturellement. L'action de Clic Alli'âges n'est pas mise en cause, mais la loi NOTRe a clairement défini l'action sociale comme la première compétence des départements. Les communes et leurs intercommunalités, elles aussi sujettes à des réductions drastiques des dotations de l'Etat, ne peuvent pas se substituer au désengagement des autres collectivités.

Président de l'ADMR Bords de Vilaine, Louis HUBERT ne prend pas part au vote.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité (23 pour, 4 abstentions), décide :
- ✓ de valider le tableau présenté ci-dessus ;
- ✓ d'autoriser la Présidente à exécuter cette décision et à signer tout document s'y rapportant.

11. Subventions d'équipement aux communes

Marielle MURET-BAUDOIN rappelle que, par délibération en date du 26 janvier dernier, le Conseil communautaire a approuvé les nouvelles modalités de versement de fonds de concours, à savoir :
- Délibération du conseil municipal adoptant l'opération, arrêtant les modalités de financement (plan de financement) et sollicitant une subvention spécifique au titre des fonds de concours
- Note de présentation contenant les éléments indispensables au dossier (objet de l'opération, objectifs poursuivis, durée, coût prévisionnel global ainsi que le montant de la subvention sollicitée)
- Devis descriptifs et estimatifs détaillés faisant apparaître le montant HT de l'investissement et, s'il y a lieu, les actes d'engagement (y compris pour la maîtrise d'œuvre et les études)
- Echéancier prévisionnel de réalisation de l'opération et des dépenses.

Pour 2017, il est proposé de valider la liste des projets communaux bénéficiant des fonds de concours ainsi que les montants à verser selon dans le tableau prévisionnel suivant :

Communes	Projets	Montant HT	Taux	Fonds de concours	Montant à verser en 2017
Chancé	Réfection des joints - espace multifonctions	15 000	20%	3 000	3 000
	Mise aux normes/accessibilité - programme 2017	10 000	20%	2 000	2 000
	Plan vélo : liaisons communales	8 000	50%	4 000	4 000
	TOTAL	***33 000***		***9 000***	***9 000***
Châteaugiron Ossé Saint Aubin du Pavail (commune nouvelle)	Aménagement Aire multisport (Ossé)	33 400	20%	6 680	6 680
	Installation filet de protection - terrain de foot (Ossé)	20 850	20%	4 170	4 170
	Clôture Stade de football (Châteaugiron)	20 850	20%	4 170	4 170
	Aménagement Aire multisport (Saint Aubin du Pavail)	50 000	20%	10 000	10 000
	Aménagement et réfection aire de jeux (Châteaugiron/St Aubin du Pavail)	27 000	20%	5 400	5 400
	Château : Rénovation des espaces ouverts au public (Châteaugiron)	24 000	20%	4 800	4 800

	Réfection des lucarnes du château - 5ème tranche (Châteaugiron)	645 900	20%	129 180	77 508
	Réfection pour la sécurité des 3 églises (commune nouvelle)	41 350	20%	8 270	8 270
	Château : désamiantage (Châteaugiron)	112 500	20%	22 500	22 500
	Réhabilitation des préaux - Ecole la pince guerrière (Châteaugiron)	375 000	20%	75 000	75 000
	Installation du dispositif PMMS	11 700	20%	2 340	2 340
	Mise en accessibilité des bâtiments (commune nouvelle)	34 200	20%	6 840	6 840
	Plan vélo : Liaisons communales	116 000	50%	58 000	58 000
	TOTAL	***1 512 750***		***337 350***	***285 678***
Domloup	Conteneurs semi enterrés - Journaux/Revues/Magazines	20 000	4	6 000	6 000
	Aire de jeux - ZAC de la Vallée	13 975	20%	2 795	2 795
	Travaux groupe scolaire	43 550	20%	8 710	8 710
	Classes modulaires - Ecole Jean de la Fontaine	199 000	20%	39 800	39 800
	Travaux restaurant municipal	13 917	20%	2 783	2 783
	Travaux de réhabilitation de la Mairie	22 500	20%	4 500	4 500
	Aménagement terrain de foot	12 500	20%	2 500	2 500
	Plan vélo : Liaisons communales	25 000	50%	12 500	12 500
	TOTAL	***350 442***		***79 588***	***79 588***
Noyal sur Vilaine	Mise aux normes accessibilité - programme 2017	26 765	20%	5 353	5 353
	Accessibilité - Aménagement combles Mairie	20 875	20%	4 175	2 505
	Performance énergétique - Programme 2017	32 100	20%	6 420	6 420
	Performance énergétique - Aménagement combles Mairie	20 875	20%	4 175	2 505
	Conteneurs semi enterrés - Journaux/Revues/Magazines	48 474	3	4 500	4 500
	Construction d'un terrain de pétanque - site Nominoë	50 000	20%	10 000	10 000
	Plan vélo : Liaisons communales	56 140	50%	28 070	28 070
	TOTAL	***255 229***		***62 693***	***59 353***
Piré sur Seiche	Accessibilité - Programme 2017	32 060	20%	6 412	6 412
	Conteneurs semi enterrés - Journaux/Revues/Magazines	2 875	1	1 500	1 500
	Travaux d'amélioration et de rénovation salle des Etoiles	40 781	20%	8 156	8 156
	Plan vélo : liaisons communales	30 000	50%	15 000	15 000
	TOTAL	***105 716***		***31 068***	***31 068***
Servon sur Vilaine	Aire de loisirs - ZAC du Vallon	25 000	20%	5 000	5 000
	Mise aux normes/accessibilité - programme 2017	34 830	20%	6 966	6 966
	Rénovation du système de chauffage Ecole Maternelle 'Arc en ciel'	50 000	20%	10 000	10 000
	Conteneurs semi enterrés - Journaux/Revues/Magazines	1 888	2	1 500	1 500
	Plan vélo : Liaisons communales	397 348	50%	198 674	73 674
	TOTAL	***509 066***		***222 140***	***97 140***
	TOTAL FONDS DE CONCOURS	**2 766 203**		**741 840**	**561 828**
	Dont Fonds de concours thématiques	**2 133 715**		**425 596**	**370 584**
	Dont PLAN VELO	**632 488**		**316 244**	**191 244**

Marielle MURET-BAUDOIN présente les derniers ajustements en séance.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- ✓ de valider le tableau présentant les projets éligibles aux subventions d'équipement aux communes pour l'année 2017 ;
- ✓ d'autoriser la Présidente à exécuter cette décision et à signer tout document s'y rapportant.

12. Financement du plan vélo pour 2017

Joseph JAN indique que, lors du vote du budget, le Conseil communautaire est invité à valider les projets éligibles aux subventions d'équipement aux communes pour l'année 2017 dont le financement du plan vélo.

Pour une meilleure lisibilité, il convient de détailler les actions faisant l'objet d'un financement intercommunal dans le cadre du Plan Vélo 2017 :

Commune	Tronçons 2017	Désignation	Coût travaux estimé	*Taux*	Fonds de concours	Montant versé en 2017	Abris vélos
Chancé		Chemin piétonnier	8 000 €	50%	**4 000 €**	**4 000 €**	
Châteaugiron	CG27a	Route de Piré /ZA saint Croix (Lysadis)	30 000 €	50%	**58 000 €**	**58 000 €**	**1**
	CG31	RD 92 - vers pôle tennis	86 000 €	50%			
Domloup	D8c	Voies vertes entre lotissement - Allée des noisetiers	25 000 €	50%	**12 500 €**	**12 500 €**	**1**
Noyal sur Vilaine	N2	Monnoyeur - carrefour à feu / Avenue Chêne joli	56 140 €	50%	**28 070 €**	**28 070 €**	**0**
Piré sur Seiche	P13	Ruelle Saint Denis	30 000 €	50%	**15 000 €**	**15 000 €**	**0**
Servon sur vilaine	SE12	Liaison centre bourg vers Lebretin et Pasdavy	172 300 €	50%	**198 824 €**	**73 674 €**	**4**
	SE38b	Carrefour D101 - 4 voies au coq rouge	73 767 €	50%			
	SE8b	Rue Creuse - la Pie Morais	151 281 €	50%			
			632 488 €		**316 244 €**	**191 244 €**	**6**

Pour 2017, l'enveloppe accordée au titre du PLAN VELO s'élèverait à 191 244 €.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- ✓ de valider le détail des tronçons faisant l'objet d'un financement intercommunal ;
- ✓ d'autoriser la Présidente à exécuter cette décision et à signer tout document s'y rapportant.

13. Fonds de concours libres : enveloppe 2017

Jean-Pierre PETERMANN précise que, conformément au pacte financier voté en décembre 2016, le Conseil communautaire a validé, par délibération, les principes de reversement de fonds de concours libres pour des projets communaux d'investissement. Ces fonds de concours correspondent à 30% de la DSC de chaque commune.

Le montant de l'enveloppe annuelle, fixé à 401 097 €, est réparti entre les communes, sur la base des critères de la dotation de solidarité communautaire (DSC). Il convient donc de valider la répartition de l'enveloppe afin de permettre le financement des investissements communaux (voirie, acquisition, aménagement …) :

	Projets 2017	Montant 2017
Chancé	Effacement des réseaux	*5 254 €*
Châteaugiron	*Travaux aménagement de la rue de Piré*	*119 359 €*
Ossé	*Travaux de construction de la médiathèque*	*18 842 €*
Saint-Aubin du Pavail	*Travaux de construction d'une aire multisport*	*13 519 €*
Commune nouvelle Châteaugiron		**151 720 €**
Domloup	Voirie Avenue Charles de Gaulle Travaux aménagements lavoir Broyeur de branches	*49 797 €*
Noyal sur Vilaine	Aménagement des combles Mairie Carrefour à feu Route Départementale n°92	*95 939 €*
Piré sur Seiche	Voirie communale - programme 2017 Acquisition mobilier restaurant scolaire Eglise - Entretien et mise en conformité	*40 677 €*
Servon sur Vilaine	Restructuration restaurant scolaire	*57 710 €*
		401 097 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- ✓ de valider le tableau de répartition de l'enveloppe accordée au titre des fonds de concours libres pour l'année 2017 ;
- ✓ d'autoriser la Présidente à exécuter cette décision et à signer tout document s'y rapportant.

14. Budget primitif 2017

Françoise GATEL présente le budget primitif pour l'année 2017 en séance :

- budget principal : les résultats 2016 étant connus, ils peuvent être intégrés dès le budget primitif. Ces chiffres sont confirmés et conformes au compte de gestion tenu par la trésorerie ;
- budgets annexes : les écritures et résultats, constatés sur 2016 et conformes aux résultats du compte de gestion tenu par la trésorerie, ont été approuvés par le Conseil communautaire puis affectés et intégrés au budget 2017.

Ces budgets sont présentés dans le document annexé.

Françoise GATEL précise qu'il faudra une délibération des conseils municipaux si nous ne voulons pas que la Communauté de communes prenne en charge totalement le FPIC.
A cette occasion, elle précise qu'en investissement il y aura l'aménagement de l'office de tourisme dans les locaux de l'ancienne trésorerie.

Chaque budget faisant l'objet d'un vote particulier, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- ✓ de valider le budget primitif du budget principal (section de fonctionnement et section d'investissement) **à l'unanimité** ;
- ✓ de valider le budget primitif des budgets annexes (section de fonctionnement et section d'investissement) :
  - Bâtiments relais de Beaujardin - Châteaugiron **à l'unanimité**
  - Centre de secours - Châteaugiron **à l'unanimité**
  - Perception - Châteaugiron **à l'unanimité**
  - Logements spécifiques - Châteaugiron **à l'unanimité**
  - ZA de la Hutte aux Renards (*ZA du Pavail*)- Saint Aubin du Pavail **à l'unanimité**
  - Zone Tertiaire (*Parc des Vents d'Ouest*) - Noyal sur Vilaine **à l'unanimité**
  - Ecoparc (*Ecopole*) - Noyal sur Vilaine **à l'unanimité**
  - ZA la Barbotière/La Rivière - Noyal sur Vilaine **à l'unanimité**
  - ZA La Richardière - Noyal sur Vilaine **à l'unanimité**
  - ZA du Ballon - Piré sur Seiche **à l'unanimité**
  - ZA Le prévôt – Châteaugiron **à l'unanimité**
  - Panneaux photovoltaïques **à l'unanimité.**
- ✓ d'autoriser la Présidente à exécuter cette décision et à signer tout document s'y rapportant.

La séance est levée à 22h50.